

CHANGEMENT DE CAP ? **FAUT-IL Y CROIRE ?**



Recrutements supplémentaires
EPS en 2022

SNEP + 10 au CAPEPS Externe
+ 10 au CAPEPS 3ème voie
+ 10 au CAPEPS Interne sur liste complémentaire
+30... pour l'instant !



+ 30 POSTES AUX CAPEPS EN 2022 :
ON CONTINUE ?

P.7



4 H D'EPS EN 6ÈME,
À QUOI ÇA SERT ?

P.10



L'ÉGALITÉ EN EPS : FAUT-IL DES
BARÈMES DIFFÉRENCIÉS ?

P.14-15

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

REPLAÇANTS :

Dans l'académie de Nancy-Metz, le rectorat, manquant de remplaçants, a décidé de recruter sept « visioprofesseurs ». Ces professeurs du second degré, volontaires (pour l'insistant...), vont remplacer, à distance, en visioconférences, des collègues absents dans des établissements où les contractuels font défaut...

Cette « brigade numérique de remplacement » est une première !

Equipés de matériel informatique fourni par leur employeur (quand même !), ces « visioprofesseurs » pourront intervenir dans plusieurs classes, selon les besoins, en étant aidés par des assistants d'éducation, eux aussi recrutés pour l'occasion, et chargés, sur place, de surveiller les élèves...

Le Ministère a assuré, paradoxalement, que cette expérimentation n'a pas vocation à être généralisée (qui y croit ?).

Le grand n'importe quoi plutôt que de recruter des enseignants titulaires, qualifiés et correctement rémunérés !

ÉCONOMIE :

D'après le magazine Challenges (peu suspect de gauchisme), les 500 plus grandes fortunes françaises sont passées, de 200 milliards à près de 1 000 milliards entre 2010 et 2021.

Soit de 10 % du PIB à près de 50 % du PIB. Mais la hausse est encore plus énorme encore si l'on prend les 500 000 plus grandes fortunes (1 % de la population adulte), qui dépassent aujourd'hui les 3 000 milliards d'euros (6 millions d'euros par personne, selon la World Inequality Database), contre à peine 500 milliards pour les 25 millions les plus pauvres (50 % de la population adulte, détenant chacun 20 000 euros en moyenne).

Mais puisqu'on vous dit qu'il n'y a pas d'argent... pour vous !

AUGMENTATION :

selon l'INSEE, de 2009 à 2019, les salaires des agents publics ont diminué de 0,7 % sur la période, quand ceux du privé ont augmenté de 4,8 % (en moyenne). La cause que tout le monde connaît c'est le gel du point d'indice et l'augmentation des prélèvements depuis 12 ans. Mais si vous êtes sages et que vous votez bien, le gouvernement vous promet une augmentation de ??? Qui est prêt à parier qu'elle ne compensera pas l'inflation ni les pertes des 12 dernières années ?

Pendant ce temps-là, en Allemagne, le syndicat IG Metall demande pour les employés une augmentation de salaire de... 8,2 %, sachant que l'inflation a atteint, en avril, 7,4 %.

Tient, on ne nous cite plus l'Allemagne comme un exemple ?

JAMBON :

Il aura fallu 3 ans à un dirigeant d'un club de rugby du Var pour obtenir les documents comptables de sa ligue régionale (PACA). Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), tribunal administratif, cour d'appel, conseil d'état... Enfin, les documents sont transmis !

Et qu'y découvre-t-on ? Rien, pas de caisse noire ou autre forfaiture, non juste que la ligue PACA a pris à sa charge, pendant 3 ans, la licence d'un certain B. Laporte, à hauteur de 295,50€ par an !

La pub ne rapporte sans doute plus assez, mais certains continuent de nous prendre pour des jambons !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 23 MAI 2022

CE NE SONT PAS DES CHANGEMENTS DE TÊTES MAIS DES CHANGEMENTS DE POLITIQUES QUE REVENDIQUE LE SNEP-FSU !

Ce ne sont pas des changements de têtes mais des changements de politiques que revendique le SNEP-FSU !

La nomination de Pap Ndiaye au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse est un symbole de rupture avec J.M. Blanquer compte tenu de son parcours, ses positions et sa vision de la laïcité. Nous dénonçons ici les attaques de la droite et de l'extrême droite dont il est victime, depuis sa nomination.

Malgré tout, le discours de passation n'a pas montré de rupture en confirmant l'accent mis sur les fondamentaux qui ne peut que nous inquiéter. Elisabeth Borne défend la nomination de son ministre en rappelant qu'il s'inscrit dans le développement de la politique de l'excellence et de l'égalité des chances. Pour le SNEP-FSU, il faudrait déjà s'attacher à garantir l'égalité et l'effectivité des droits pour toutes et tous. Cela ne pourra passer que par un investissement d'ampleur pour l'éducation : salaires, recrutements, programmes, amélioration des conditions de travail.

Un Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques est créé. Amélie Oudéa-Castéra en est la Ministre. Le SNEP-FSU portait la revendication d'un ministère de plein exercice pour la Jeunesse et les Sports, si cela va dans le bon sens, il s'étonne que la Jeunesse ne soit pas intégrée à ce ministère. Amélie Oudéa-Castéra a porté le programme sports d'E. Macron et la volonté d'inscrire pour les élèves 2 heures de plus de sport par semaine. Pour le SNEP-FSU « l'égalité des chances » passe par 4 h d'EPS par semaine obligatoires pour tous les élèves et non un dispositif qui générera des inégalités.

C'est en ce sens que le SNEP-FSU va prendre contact très rapidement avec la nouvelle Ministre des sports et le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale pour que les politiques publiques éducatives et sportives répondent aux besoins de la population. Des plans de recrutements et de revalorisations salariales doivent être urgemment mis en place.

UN DIALOGUE RENOUÉ

Au retour des vacances d'avril, une délégation du SNEP-FSU a été reçue pour la première fois par Olivier Girault, directeur national, afin d'évoquer les grands axes de travail pour les mois à venir. Cette entrevue marque le retour d'un dialogue constructif entre le SNEP-FSU et la direction nationale de l'UNSS. Nous avons pris acte d'une volonté commune de se réunir de manière plus régulière afin de pouvoir avancer conjointement sur les différents dossiers et de préparer les instances en amont.



/ SOMMAIRE /

News // 2

- Et pendant ce temps là
- Communiqué de presse SNEP - 23 mai 2022
- UNSS : un dialogue renoué

Édito // 5

- Ripolynage ou ravalement ?
- Se syndiquer, plus que jamais !



Action // 6

- Démocratie interne

Métier // 7

- + 30 postes aux CAPEPS 2022 : on continue ?



Élections professionnelles // 8

- Élections professionnelles en perspective

Péda // 9

- Crise de recrutement en EPS : ...un niveau jamais atteint !
- Prime Grenelle : vérifiez vos feuilles de paye !

Péda // 10-15

- 4 h d'EPS en 6^{ème}, à quoi ça sert ?
- Redonner un avenir au collège
- Assises pédagogiques 2022 du SNEP-FSU de Nantes
- Expérience aux assises pédagogiques d'une syndiquée
- Quels rapports entre les finalités et l'EPS ?
- L'égalité en EPS : faut-il des barèmes différenciés ?

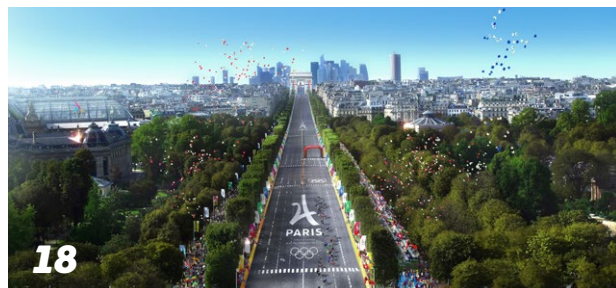


Actualité // 16

- Égalité Femmes-Hommes : un bilan du quinquennat insuffisant

Équipements // 17

- Qualité d'usage des équipements sportifs
- Sport scolaire : CA du 12 mai 2022



Actualité // 18-19

- Remaniement à Jeunesse et Sports
- Un quinquennat du renforcement des inégalités !
- Où en est la formation des futur-es enseignant-es et la structure INSPE ?
- Une nouvelle alerte du GIEC

Enseignant, un métier à risques ?

Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier*.

Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir.

En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.



Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

L'importance d'une protection adaptée.

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile.

L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation...

Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu.

Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles.

Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations. Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.



17 %

des enseignants ont déjà été victimes de violences et 40% en ont été témoins*.

#ChaqueActeCompte

* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les prénoms ont été changés. L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le code des assurances.

L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.



assureur militant



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

SE SYNDIQUER, PLUS QUE JAMAIS !

Hausse des recrutements au CAPEPS, 5 millions pour les STAPS, l'action collective peut permettre des avancées, même dans un contexte difficile. Alors que de nouvelles régressions sont annoncées (retraite à 65 ans, affaiblissement du collège, de la voie professionnelle, ...), ne restons pas l'arme au pied et écrivons un tout autre avenir pour nos métiers, l'EPS, l'École, les Services Publics et une société plus juste. Chacun-e peut y contribuer.

Unissons nos forces et adhérons massivement au SNEP-FSU.



Édito

RIPOLINAGE OU RAVALEMENT ?

Il aura fallu attendre trois semaines pour qu'E. Macron nomme E. Borne première ministre et que cette dernière (sous impulsion forte du président) nomme un gouvernement le 20 mai dernier. Si d'un regard rapide, suite aux présentations qui sont parfois faites, il peut être permis de penser qu'il y a là une volonté de changement, il ne faut pas occulter la nécessité pour Macron de présenter une certaine image à la veille des législatives. Il faut aussi aller bien au-delà des apparences. Qui peut croire en un E. Macron nouveau ? Qui peut croire que par volonté de dialogue et de politique sociale on nomme E. Borne, technocrate que d'aucun appelle la « Thatcher française » ? Qui peut croire au changement quand les mêmes restent comme Darmanin, Vérant, Dussopt, Le Maire, Attal, de Montchalin, Dupond-Moretti... ?

Finalement, les plus gros changements se retrouvent sur nos champs avec la nomination de Pap Ndiaye au ministère de l'Éducation et de la jeunesse, véritable camouflet à Blanquer, celle d'Amélie Oudéa-Castéra au ministère des sports qui redevient un ministère de plein exercice (dont il faudra mesurer ce que cela implique) et celle de Sylvie Retailleau à l'enseignement supérieur et à la recherche. Si les têtes ont changé, qu'en sera-t-il de la politique développée ? Auront-ils des espaces de manœuvre pour la définir ou, dans un hyper-présidentialisme porté par le président de la République, ce dernier restera-t-il celui qui dicte tout ? Ce gouvernement n'est-il que de façade, temporaire, dans l'attente des législatives, ou sera-t-il amené à changer rapidement en cas de victoire (espérons que non) de la REM ? En tout état de cause, le SNEP-FSU continuera à défendre et revendiquer sur ses champs propres, avec la FSU, sur les questions plus générales. D'ores et déjà, il s'adresse aux nouveaux ministres pour les rencontrer et peser sur les choix futurs.

Rompre avec les politiques néolibérales, rompre avec le développement des inégalités, avec le tri social généralisé, développer de véritables alternatives écologiques..., resteront nos boussoles et le centre de nos actions revendicatives, quoi qu'il advienne dans un futur proche. Dans ce cadre, se saisir des prochaines élections législatives est un enjeu majeur et relève d'une forme d'action syndicale visant à permettre le développement d'une autre politique plus proche de nos mandats.

Nous vous rendrons compte des différentes rencontres que nous pourrions avoir avec le nouveau gouvernement et appelons chacun et chacune à ne rien lâcher de nos convictions, valeurs et revendications, en portant politiquement dans les urnes cette volonté de réorientation, de changement..

Bon courage à toutes et tous pour cette dernière ligne droite scolaire.

Ce bulletin contient
un encart de 6 pages
et un supplément

✉ benoit.hubert@snepfusu.net



DÉMOCRATIE INTERNE

Le SNEP-FSU a tenu son conseil délibératif national (CDN) les 19 et 20 mai. L'instance délibérative a eu pour tâche d'analyser la situation sociale, politique et professionnelle dans un moment particulier, entre l'élection présidentielle et les législatives⁽¹⁾. Voici quelques éléments non exhaustifs de nos travaux.

Et maintenant ?

La réélection d'E. Macron est un mauvais signal pour notre modèle social, nos métiers, l'EPS, le Sport. Le débat du CDN a cherché à explorer les moyens de contrer les suites néolibérales que le président de la République nous promet. Les élections législatives représentant un des moments majeurs dans une démocratie, il nous revient l'obligation de considérer la situation. La nouvelle union de la gauche, NUPES⁽²⁾, donne du poids à une réelle opposition aux politiques que nous dénonçons. Le programme publié nous laisse voir un certain nombre d'éléments que nous portons fortement : aller vers 4 h d'EPS à l'école, retraites, dégel et rattrapage du point d'indice, scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, diminution des effectifs par classe, ...

Le SNEP-FSU appelle les collègues à s'emparer de ce vote en participant massivement à ces élections pour apporter un soutien en faveur des programmes qui sont proches de nos revendications et valeurs. Pour répondre à nos aspirations et revendications, pas une voix ne doit se porter sur les candidatures d'extrême droite ni vers celles porteuses de projets libéraux qui mettent

en danger les services publics dont celui de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du sport et qui programment de nouvelles régressions sociales⁽³⁾.

Dans tous les cas, il sera nécessaire de poursuivre les mobilisations sociales et professionnelles, pour porter nos revendications.

Les promesses d'E. Macron

Dans la traditionnelle alternance des réformes, celle du lycée étant terminée, le président sortant avait annoncé une future réforme du collège et du lycée professionnel (LP).

Nous y trouvons la destruction du collège unique par une volonté d'orientation dès la classe de cinquième. Les difficultés scolaires ne seront plus traitées par des moyens spécifiques (déjà déstructurés depuis un bon moment) mais évacuées par des orientations vers des filières peu demandées, subies. En creux, il y a bel et bien une idéologie réactionnaire qui motive cette réforme : l'idéologie des dons. L'institution risque de se doter des moyens pour décréter que certains enfants ne peuvent pas réussir à l'école. Si

nous y rajoutons l'affaiblissement de la voie professionnelle en lycée au bénéfice de l'apprentissage, on obtient un cocktail social explosif et profondément injuste.

Élections professionnelles

Les élections ont lieu en décembre cette année, dans un nouveau format organisé par la LTFP⁽⁴⁾. Le SNEP-FSU sera candidat au sein des listes FSU et c'est dans ce cadre-là que la campagne sera menée. L'axe retenu est résolument offensif. L'EPS, les élèves et notre profession, ont besoin d'un SNEP-FSU renforcé. Deux éléments principalement sont incontournables pour ce renforcement : victoire écrasante aux élections professionnelles et l'adhésion du plus grand nombre d'enseignants d'EPS au SNEP-FSU. Pensons donc, tous et toutes ensemble, à adhérer et faire adhérer nos collègues, à voter et faire voter FSU en décembre.

✉ andjelko.svrdlin@snepfusu.net

(1) La nomination du nouveau gouvernement n'était pas encore connue au moment de la délibération de notre CDN.

(2) Nouvelle Union Populaire, Écologique et Sociale

(3) Extrait du texte action adopté le 20.05.2022

(4) Loi de transformation de la fonction publique

+ 30 POSTES AUX CAPEPS EN 2022 : ON CONTINUE ?

Pour permettre une EPS de qualité, le SNEP-FSU revendique un plan pluriannuel de recrutements de 1 500 postes pendant au moins 5 ans. Si cette augmentation de 30 postes en 2022 ne doit pas masquer un bilan Blanquer catastrophique, elle est à mettre au crédit du rapport de force qui permet de résister et d'infléchir une politique de destruction de la Fonction Publique. Le passage des recrutements de 790 postes en 2021 à 820 en 2022 n'est pas donc pas suffisant et doit nous amener à aller encore plus loin !

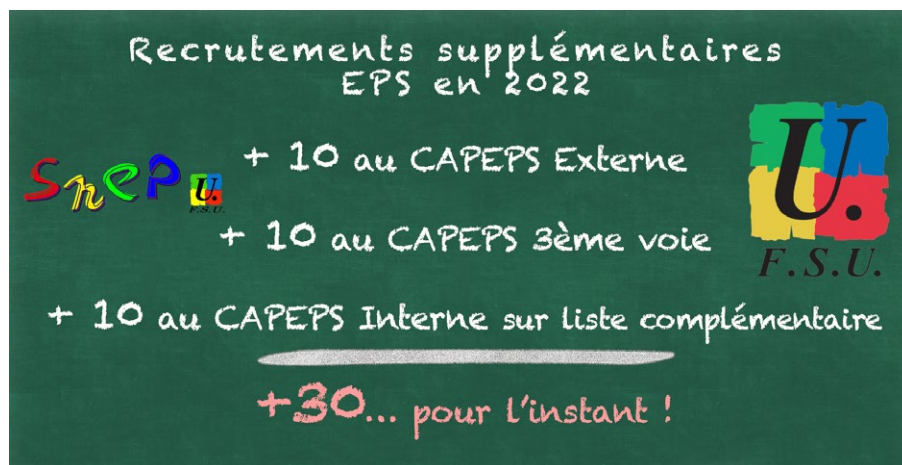
Bilan Blanquer : un ministre qui aura affaibli l'EPS et l'École comme jamais !

En EPS, le bilan depuis l'arrivée de J.M. Blanquer est très lourd. Nous avons recensé 940 postes supprimés pour 27 000 élèves de plus dans le second degré ! Quotidiennement, nous observons les répercussions de ces choix dans nos établissements : effectifs par classes pléthoriques, HSA imposées, remplacements non assurés, développement de la contractualisation en lieu et place du recrutement par concours, ...

La chute des postes au CAPEPS a été de plus de 20 % en 2018, première rentrée préparée par le ministre. Si les postes repartent à la hausse depuis 2 ans, au niveau des autres CAPES des disciplines du second degré, il y aura en 2022 une baisse de 140 postes ! Le ministre aura contribué, en baissant le nombre de postes aux concours, en dégradant les conditions de travail et de salaires, à amplifier la crise de recrutement dans l'Éducation qui touche depuis cette année aussi l'EPS (chute du nombre de candidat-es au CAPEPS externe de 5 473 en 2021 à 3 389 en 2022).

Augmenter les recrutements, c'est aller « à rebours » de la contractualisation et du moins d'EPS !

La volonté affichée de la Loi de Transformation de la Fonction Publique est d'attaquer le statut en développant la contractualisation en lieu et place du recrutement par concours. De nombreux



Services Publics ont vécu cette transformation. L'augmentation des postes par concours va donc à rebours de cette idéologie qui dégrade le Service Public et les conditions de carrière des agent-es. En ce sens, pour le SNEP-FSU, chaque poste engrangé est important. Par ailleurs, pour chacun-e des collègues recruté, ce sera un emploi statutaire et une carrière permise pour être au service de l'Intérêt Général au sein du Service Public d'Éducation. Cela va donc dans le bon sens !

L'action syndicale n'est pas vaine... et se poursuit !

Avec la profession, le SNEP-FSU n'a cessé d'agir pour exiger des recrutements. Dès octobre, en interpellant les députés lors du budget de l'État. Cela a contraint J. M. Blanquer à s'exprimer sur l'EPS à l'assemblée nationale et à « lâcher » 20 postes. A partir de janvier, dans les établissements : refus des HSA et des DHG, campagne pour un « plan d'urgence pour l'École », interpellations des candidat-es aux élections présidentielles sur les besoins et interventions de nos élus départementaux, académiques et nationaux dans les instances pour rappeler les besoins de recrutements. Nous apprendrons lors de la parution des résultats du CAPEPS Interne que 10 candidat-es de plus sont admis-es !

Nous poursuivons l'action en interpellant les candidat-es aux législatives et appe-

lons les collègues à en faire de même sur les besoins de leur établissement. Par ailleurs, comme il l'a été pour les épreuves d'admission du CAPEPS Interne, le SNEP-FSU sera présent à Vichy pour les sessions du CAPEPS externe. Le SNEP-FSU, avec les candidat-es, continuera à exiger l'accroissement des recrutements. L'augmentation de 30 postes doit être un point d'appui pour aller encore plus loin.

Un collectif budgétaire peut encore être voté par l'Assemblée Nationale pour mettre en place un plan d'urgence pour l'École pour la rentrée 2022. En ce sens, les élections législatives sont un temps important pour l'avenir des services publics.

L'histoire n'est jamais écrite : continuons nos combats pour l'Éducation et l'EPS !

Quand un ministre et un gouvernement veulent affaiblir l'École Publique, les rapports de force pour augmenter les recrutements doivent être forts et massifs. Les actions de la profession et du SNEP-FSU, si elles ont pu infléchir la situation, n'ont pas permis de renverser la situation concernant l'emploi. Le départ de J.M. Blanquer du ministère sera un soulagement, mais il ne pourra être bénéfique que s'il y a un changement d'orientation. Nous appelons à agir pour que le prochain ministre porte une politique de progrès pour l'EPS, l'École Publique et ses personnels, il en va de l'intérêt du Service Public d'Éducation !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES EN PERSPECTIVE

A lors que nous allons entrer en juin dans une nouvelle séquence électorale, celle des législatives, les élections professionnelles sont en ligne de mire. Elles auront lieu début décembre 2022 et vous serez amené-es à voter pour le renouvellement de vos représentant-es dans les instances.

Ces élections se dérouleront à nouveau de façon numérique, ce format étant étendu à de nombreux ministères cette année.

Dans le nouveau cadre imposé par la loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, des modifications importantes vont intervenir.

Tout d'abord, nous ne disposerons plus de Commission Administrative Paritaire spécifique aux professeur-es et CE d'EPS. Compte tenu de la limitation des prérogatives des CAP, puisqu'a été retirée aux élu-es la possibilité de contrôler les actes de gestions liés à la carrière (avancement et promotion) et à la mobilité (mutation et détachement), le gouvernement a décidé de revoir leur composition. Ainsi, la nouvelle CAP regroupera en son sein l'ensemble des personnels enseignants (tous corps et grades confondus), d'éducation et psychologues dans une CAP fusionnée du 2nd degré. Bien évidemment, le SNEP-FSU présen-

tera des élu-es dans chacune d'entre elles, que ce soit au niveau académique ou national. Cette nouvelle CAP sera constituée de représentant-es du SNEP-FSU pour le champ de l'EPS, du SNES pour les autres personnels de 2nd degré, du SNUEP pour les enseignant-es de LP et du SNESup pour les personnels de statut de second degré affectés dans l'Enseignement Supérieur. Cette liste sera présentée sous l'étiquette FSU.

Ensuite, les Comités Techniques (CT) évolueront pour devenir Comité Sociaux d'Administration (CSA) et comporteront une Formation Spécialisée (FS) qui remplacera les CHSCT.

Cette évolution avec la fusion des CHSCT dans les nouveaux CT est une véritable régression qui va réduire le champ d'action des CHSCT. Elle nécessitera qu'une partie des élu-es du CT soient membres de la FS, augmentant ainsi la charge de travail des élu-es et surtout organisant de fait une spécialisation et professionnalisation des élu-es qui seront phagocyté-es par les tâches à assumer, les éloignant du terrain. C'est là l'enjeu pour ce pouvoir, éloigner les élu-es de celles et ceux qui les élisent...

Malgré tout cela, les élu-es de la FSU et du SNEP, continueront de tenir tous les bouts en portant les revendications et propositions dans les instances, mais aussi de rester proches du terrain pour conserver notre expertise largement reconnue et renforcer notre action au service des collègues et de l'école. La présence d'élu-es du SNEP sera le moyen de porter les questions de l'EPS et la défense des enseignant-es d'EPS.

Vous avez dû le remarquer, la campagne pour les élections professionnelles est largement lancée. De nombreuses organisations syndicales ne cessent de se rappeler à votre bon souvenir via les communications mails. Le SNEP et la FSU n'en abusent pas mais nous vous adresserons, dans le cadre de la campagne, du matériel utile pour la défense de vos droits avec notamment un guide des droits, des livrets spécifiques sur les salaires, les retraites, le métier....

Première organisation syndicale dans le champ de l'éducation, la FSU avec le SNEP auront besoin de vous pour pouvoir continuer de peser et porter notre expertise sur l'ensemble des dossiers, du local au national, pour défendre le service public d'éducation et les personnels qui le font vivre. C'est pourquoi pas une voix ne devra manquer en décembre aux listes présentées par la FSU dans lesquelles le SNEP, le syndicat de l'EPS et l'ensemble des élu-es sur qui vous savez pouvoir compter, est pleinement partie prenante. **Alors après les séquences électorales politiques de cette fin d'année scolaire, en décembre, votez et faites voter FSU !**



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



polo.lemonnier@snepfsu.net

CRISE DE RECRUTEMENT EN EPS :

2 000 CANDIDAT·ES DE MOINS AU CAPEPS EXTERNE, UN NIVEAU JAMAIS ATTEINT !

La catastrophe que nous avons annoncée, faute d'anticipation pour mener à bien cette réforme du concours, est devenue réalité.

Pour les concours enseignants 2022, le ministère a refusé depuis 6 mois de rendre public les chiffres des inscrits comme il le fait chaque année en décembre, malgré nos multiples relances. La réponse du ministère (DGESCO) consistant à dire qu'il ne voulait pas fausser le travail des candidat·es est hors sol.

Selon nos sources, au CAPEPS externe, ce sont 2 000 candidat·es inscrit·es en moins, soit une diminution de 37 % par rapport à 2021. Même s'il existe une baisse structurelle liée à la réforme du concours et au décalage de master 1 à master 2, cela n'explique pas tout. **Alors que l'EPS était une des seules disciplines à échapper à la crise de recrutement, les différents résultats parus ces derniers jours prouvent 2 choses :**

- que la dégradation des conditions de travail et la non revalorisation de nos salaires sont de véritables freins pour passer les concours,
- que le ministère, en faisant fi des alertes du SNEP et de la FSU pour travailler sur l'année de transition de passage du concours de master 1 à master 2, affiche son mépris du service public d'éducation (enseignant·es et élèves).

Ainsi, le Président de la République entame son deuxième mandat avec une crise de recrutement qui a atteint un niveau jamais connu chez les enseignant·e·s et, une précarisation forcée de leur politique libérale (exemple : l'académie de Versailles recrute 1 300 professeurs contractuels pour la rentrée 2022... Et tout ceci au mépris du droit à l'éducation de l'ensemble des élèves !

Faute d'anticipation, il faut une réaction d'urgence à la situation. Le SNEP-FSU revendique la mise en place d'un collectif budgétaire pour la rentrée 2022 et une planification des recrutements. Il est urgent d'ouvrir une liste complémentaire pour le CAPEPS externe 2022, et renforcer celle du CAPEPS interne (les 10

postes en liste complémentaire ne seront pas suffisants). Le nouveau ministre doit très rapidement se pencher sur la revalorisation et l'amélioration des conditions d'entrée dans le métier avec notamment un retour à un mi-temps pour tous et toutes dès la rentrée.

✉ coralie.benech@snefsu.net



PRIME GRENELLE : VÉRIFIEZ VOS FEUILLES DE PAYE !

A grand renfort de groupes de travail destinés à « transformer le système éducatif », le Grenelle de l'Éducation (2021...) a abouti à l'attribution d'une prime d'attractivité (oui, oui... le MEN n'a même pas honte) aux enseignants titulaires des échelons 2 à 7, puis 8 et 9 depuis le 1^{er} février 2022, et aux contractuels, en fonction des indices ci-dessous. Inscrivez sur la feuille de paye sous le libellé « prime Grenelle » :

- code 202326 pour les titulaires professeurs du premier et du second degré, les CPE et PsyEN.

- code 202327 pour les personnels contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Premier grade Agrégé – Professeur d'EPS		
Échelon détenu	Montant annuel brut	Valeur nette mensuelle
9 ^{ème} échelon	400 €	28,49 €
8 ^{ème} échelon	400 €	28,49 €
7 ^{ème} échelon	900 €	64,10 €
6 ^{ème} échelon	900 €	64,10 €
5 ^{ème} échelon	1 100 €	78,34 €
4 ^{ème} échelon	1 500 €	106,84 €
3 ^{ème} échelon	2 050 €	146,01 €
2 ^{ème} échelon	2 200 €	156,69 €
1 ^{er} échelon FSTG 20h *	1 200 €	80,37 €

* à partir du 1^{er} septembre 2022

Contractuel EPS		
Indice détenu	Montant annuel brut	Valeur nette mensuelle
Supérieur ou égal à 506	400 €	26,79 €
505	450 €	30,14 €
504	500 €	33,50 €
503	550 €	36,84 €
502	600 €	40,19 €
501	650 €	43,53 €
500	700 €	46,88 €
499	750 €	50,24 €
De 433 à 498	800 €	53,59 €
432	850 €	56,93 €
De 412 à 431	900 €	60,28 €
411	950 €	63,63 €
De 390 à 410	1 000 €	66,98 €
389	1 050 €	70,33 €
De 369 à 388	1 100 €	73,68 €
368	1 150 €	77,02 €
Inférieur ou égal à 367	1 200 €	80,37 €

4 H D'EPS EN 6^{ÈME}, À QUOI ÇA SERT ?

Le SNEP-FSU porte la revendication des 4h d'EPS sur toute la scolarité. Or, cet horaire est en vigueur en classe de 6^{ème} depuis la rentrée 1995. Nous évoquons ici quelques éléments, non exhaustifs, que cette mesure a permis, directement ou indirectement. Il est dans notre ligne syndicale de justifier scolairement, socialement et donc politiquement nos exigences et propositions.

Le suivi historique des éléments de langage et des concepts utilisés par le ministère de l'EN à des époques différentes donne à voir des choses (parfois) surprenantes. Ainsi, en 1994, avec François Bayrou comme ministre de l'EN, fut décidé de porter les horaires obligatoires de l'EPS en classe de 6^{ème} à 4 h hebdomadaires, au nom des... « apprentissages fondamentaux » ! Quasiment trente ans plus tard, cette notion est réservée au « savoir lire, écrire, compter et respecter autrui ». Qu'a-t-on fait pour que nos élèves méritent un tel rétrécissement du « fondamental » scolaire ? Rappelons que cette décision fut prise dans un contexte d'activité syndicale forte en terme revendicatifs, mais aussi des éléments externes, comme l'atteste le sondage réalisé par la SOFRES la même année. D'ailleurs, dès le mois de juillet 1995, le SNEP-FSU publie un texte⁽¹⁾ par lequel la question des 4 h en 5^{ème} est posée.

Quelles conséquences en EPS ?

L'arrivée de la 4^{ème} heure a arrondi beaucoup de choses. La forme des apprentissages propres à l'EPS, organisés autour des APSA, nécessite des mises en place des séquences suffisamment lon-

gues pour que des transformations s'installent. La répétition sportive et artistique (physique) requiert une certaine fréquence. Les deux séquences hebdomadaires disponibles depuis en 6^{ème} sont un premier pas en avant de ce point de vue.

Habituer les jeunes à plus de régularité et à la répétition des cours d'EPS dans la même semaine conduit certainement à l'entrée des plus jeunes dans un habitus de pratiquant-e et l'installation de cette norme d'entraînement au plus vite dans leur histoire scolaire.

La « double » séquence d'EPS dans la semaine a permis à beaucoup d'endroits, deux nouvelles choses. Les cycles dans certaines APSA sont programmés deux fois dans l'année. Il s'agit d'un choix porté par les équipes de renforcer et approfondir les apprentissages dès la 6^{ème}. Souvent, il s'agit d'une ou plusieurs APSA proposées à l'association sportive (AS).

De l'autre côté, malgré ce « doublage » de cycles, plus d'APSA sont abordées dès la première année de collège. Cela permet aux élèves d'appréhender dès la 6^{ème} la quasi-totalité de l'étendue de la programmation.

Et du côté du sport scolaire ?

Le vécu des équipes pédagogiques nous renseigne sur les fréquentations et leurs disparitions progressives (pour un certain nombre) au sein des AS en collège. Nous savons avec assez de certitude, que l'accent mis dès le début de la 6^{ème} sur l'inscription à l'AS, permet de fidéliser le maximum d'élèves pour une bonne durée de leur scolarité en collège. Evidemment, il y a du mouvement tout au long des quatre années, mais de nouveaux/nouvelles adhérent-es à partir de la 5^{ème}, il y en a moins. Par ailleurs, lorsque nous regardons de plus près l'évolution du nombre d'adhérent-es à l'UNSS⁽²⁾, nous pouvons observer que les adhérent-es benjamin-es représentent 39 % de l'effectif total de l'UNSS. En catégorie minime cela tombe à 29 %. De plus, l'UNSS perd 10 000 licences « filles » par rapport aux licences « garçons » entre les deux catégories d'âge. Oui, l'EPS renforcée dans ses horaires en 6^{ème} donne un appui incontestable y compris au développement du sport scolaire. Il va de soi qu'il ne s'agit pas du seul critère pesant sur les pratiques mais il est un de ceux qui sont indispensables.

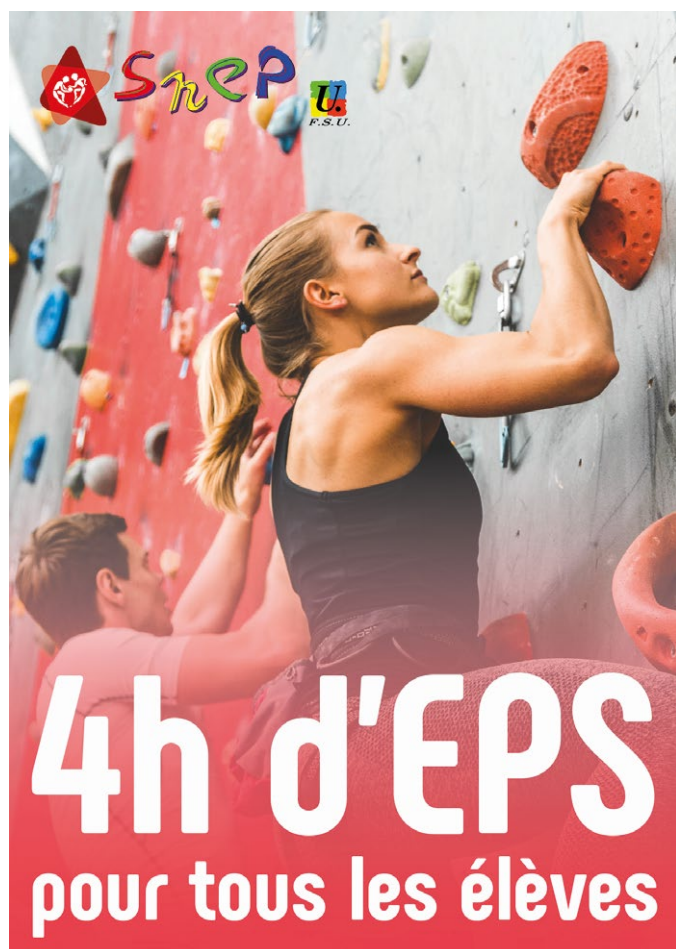
Et, que dire de la rupture créée entre le collège et le lycée ? Encore une fois, de multiples facteurs pèsent sur la vie d'un-e lycéen-ne, mais il est à noter que les horaires de l'EPS en LGT sont divisés par deux par rapport à ceux de la 6^{ème} et presque autant en LP.

Alors oui, porter les horaires disciplinaires à 4h à tous les niveaux de la scolarité est nécessaire.

✉ andjelko.svrldin@snepfusu.net

(1) SNEP-FSU, n°488, 3 juillet 1995 : Mettre en place les 4 H en 6^{ème}, revendiquer les 4H en 5^{ème}

(2) La source ici est le récapitulatif des licencié-es en 2016. Les chiffres et les rapports entre eux n'ont pas beaucoup évolué jusqu'à la crise sanitaire.



REDONNER UN AVENIR AU COLLÈGE

DANS UNE ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉMANCIPATION !

Le président Macron ambitionne de finaliser son projet d'école néolibérale en transformant en profondeur le collège. Certains cadres de son mouvement LREM et ses satellites souhaiteraient effectivement prolonger le fonctionnement de l'école primaire de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Un processus de "primarisation" des contenus pourrait s'enclencher rapidement qui aurait des conséquences néfastes pour l'idéal d'émancipation et la volonté de démocratisation que nous portons.

Le président-sortant Emmanuel Macron vient de remporter l'élection présidentielle de 2022. Il entame ainsi un 2^{ème} mandat qui pourrait être mortifère tant au niveau social que démocratique et environnemental. Sur les questions éducatives, le pire est à craindre avec une volonté affichée de finaliser son projet d'une école néolibérale, "utilitaire" qui, en renonçant à la lutte contre les inégalités scolaires, organise le tri social, la sélection précoce, la concurrence, la formation de citoyen·nes qui s'adapteront à la société telle qu'elle est. Après les réformes fortement contestées des lycées, du BAC, de l'accès aux études supérieures (Parcoursup) et du primaire, il souhaiterait transformer le collège en "école du socle". Le lecteur notera l'utilisation du conditionnel tant le président-candidat est resté flou sur son projet éducatif en le réduisant, à quelques jours du scrutin présidentiel, à une 1/2 journée dédiée à l'orientation, aux 2h de sport dont nous aurons l'occasion de reparler et à une revalorisation sans conditions mais sans entrer dans les détails.

L'idée d'une « école du socle » recentrée sur les fondamentaux est une antienne des néolibéraux qui veulent en finir avec un collège de second degré et qui promeuvent la « primarisation » de ce dernier. Nous assisterions alors au recrutement d'enseignant·es polyvalent·es et à une rupture définitive entre le collège

et le lycée. En outre, le projet « BAC+3/ BAC-3 » dont on nous vante les mérites depuis plusieurs années serait finalisé. Il aurait pour conséquence principale de reléguer la moitié de la population scolaire à des formations et qualifications précaires. Quel progrès !

Le SNEP-FSU revendique un tout autre projet éducatif pour les jeunes. A l'adaptation et à l'employabilité nous opposons une école de l'égalité et de l'émancipation. Notre projet éducatif affiche clairement l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, le "tous éduquables" et le "plus et mieux d'école". Le triptyque démocratisation de l'accès aux savoirs/acculturation/émancipation est notre boussole pour permettre à tous les jeunes de comprendre le monde dans lequel ils vivent et d'acquérir les pouvoirs et les savoirs nécessaires pour agir sur lui.

Dans une telle école, le collège sera entendu comme une étape particulière dans le développement social et culturel des enfants qui permettra à la fois d'assurer une continuité avec le primaire et le lycée et de provoquer des ruptures nécessaires pour grandir et se développer. Aussi devra-t-il simultanément organiser l'élargissement des savoirs abordés et

assurer un droit pour toutes et tous à s'engager dans l'étude des œuvres et des pratiques culturelles, l'approfondissement des savoirs et le travail personnel et en autonomie. Enfin, il organisera les enseignements sans hiérarchisation car tous les domaines de la connaissance et des savoirs sont fondamentaux. Le soutien aux élèves en difficulté et l'aide aux devoirs, par exemple, devront être organisés dans toutes les disciplines sans exclusive et sur le temps scolaire.

Bien évidemment, des moyens conséquents seront à prévoir afin de parvenir à notre ambition éducative. Des mesures telles que : aucune classe à plus de 24 élèves (20 en éducation prioritaire), la constitution de groupes de besoin, la co-intervention... seront un préalable et seront offertes aux équipes éducatives.

La bataille contre une école qui cherche à couler les jeunes dans les moules du marché sera à coup sûr rude. C'est pourquoi l'engagement massif de tous les personnels et usagers du service public d'éducation doit s'organiser dans les plus brefs délais.

✉ alexandre.majewski@snefpsu.net



ASSISES PÉDAGOGIQUES 2022 DU SNEP-FSU DE NANTES

Les 03 et 04 mars 2022 se sont déroulées à Nantes les XIV^{èmes} assises pédagogiques, organisées par le SNEP-FSU de l'académie de Nantes, avec la participation du Centre EPS & Société et l'Université de Nantes.

Après une année d'interruption pour cause de crise sanitaire, le SNEP-FSU des Pays de l'académie de Nantes, avec l'aide de l'UFRSTAPS de Nantes, a de nouveau pu proposer en 2022 des débats et pratiques riches visant à développer une EPS ambitieuse et conquérante.

Lors des débats des deux matinées, la qualité des différentes interventions (Jean LAFONTAN, ancien Secrétaire Général du SNEP-FSU, actuel Président du Centre EPS & Société, Mickaël ATTALI, Profes-

seur d'EPS, historien, Professeur des Universités à l'UFRSTAPS de l'Université de Rennes 2, Thierry TRIBALAT, IPR EPS Honoraire et Christian COUTURIER, Secrétaire National du SNEP-FSU en charge des questions pédagogiques) ont nourri la réflexion des 130 stagiaires présent-es durant ces deux journées sur le thème de deux problématiques très liées :

- Interroger l'histoire pour mieux comprendre le présent.
- Interroger le présent pour dessiner l'EPS de demain.

Les après-midis ont permis d'interroger certaines APSA (le tennis de table avec Jérôme VISIOLI, les arts du cirque avec Bruno ARMENGOL, l'athlétisme avec Emmanuel TESTUD, le rugby avec Serge

REITCHESS, l'escalade avec Lionel LOGE-ROT et enfin le VTT avec David MARAIS) dans le cadre d'ateliers de pratique où les acquisitions techniques et tactiques (les savoirs) et les valeurs entendues comme consubstantielles à ces APSA ont été abordées et vécues au plan de la motricité.

Deux jours de débats et de pratiques, deux jours d'action et de réflexion, dans un climat convivial malgré la situation sanitaire du moment, pour le plus grand bonheur des participant-es.

Une véritable réussite qui « booste », si besoin était les organisateurs, pour parfaire encore la prochaine édition en 2023.

✉ Pierre ICEAGA SNEP/MAYENNE

EXPÉRIENCE AUX ASSISES PÉDAGOGIQUES D'UNE SYNDIQUÉE DE LONGUE DATE

Voilà bien des années qu'ici et là on me parle des assises pédagogiques du SNEP-FSU et que, manifestement, je n'avais pas compris ou pas voulu comprendre en quoi cela consistait. Voilà bien des années que je me dis : « Il faudrait que je tente l'expérience. Mais c'est sur 2 jours. Je vais rater des cours... ». Et enfin, voilà bien des années (plus de trente) que je suis enseignante et presque autant syndiquée au SNEP-FSU.

Et puis cette année, sans doute mes compagnons de route ont été plus convaincants ou ont mieux expliqué le but de ces assises pédagogiques. Ou alors ai-je laissé mes scrupules des cours ratés sur 2 jours au vestiaire. Peut-être aussi à cause de l'offre de formation, de plus en plus désuète pour notre discipline, depuis plusieurs années. Et peut-être tout à la fois.

J'ai alors franchi le pas, me suis inscrite et ai pu profiter de nombreux beaux moments. Tout d'abord revoir des copains

de fac, des amis et collègues du quotidien ou de longue date. Puis, entendre les militant-es du SNEP-FSU et de l'EPS qui palabrent sur des sujets qui me posent toujours questions et admirer leur capacité à dire avec des mots simples ce qui parfois reste encore flou dans ma tête, malgré toutes ces années d'enseignement.

Voilà longtemps que je lisais leurs articles, mais mettre un visage et une voix sur ces personnes qui ont jalonné ma carrière, donnait plus de corps encore à leurs discours.

Enfin, avoir la joie de pratiquer et échanger sur une activité peu maîtrisée, mais que j'ai dû malgré tout enseigner dans mon établissement, avec des bouts de ficelle glanées de ci, de là....

Les débats matinaux ont été intéressants et la pratique (le tennis de table, me concernant), m'a permis de repartir avec des billes et situations réutilisables et transposables entre plusieurs APSA.

Par conséquent, l'an prochain j'en serai et divulguerais à mon tour cette opportunité qui nous est offerte.

Ainsi, sans remords, je raterai 2 jours d'enseignement d'EPS pour pouvoir en faire profiter mes élèves sur les longues années de travail qu'il me reste encore, si j'en crois l'actualité.

✉ Sonia CEREYON



QUELS RAPPORTS

ENTRE LES FINALITÉS ET L'EPS ?

Le SNEP-FSU a été invité par l'École normale supérieure de Rennes, dans le cadre des Assises pour l'EPS de demain, pour participer à une table ronde sur la question des finalités en EPS. Retrouvez les idées-clés dans le présent article.

Les questions initialement posées aux intervenant-es étaient : est-ce que l'EPS doit cibler certaines finalités selon les moments du parcours scolaire OU chercher à tout le temps articuler ces finalités tout au long du parcours scolaire ? Comment articuler ces différentes finalités aux différents moments de la scolarité ?

Les finalités : une préoccupation politique !

Rappelons une évidence qu'on oublie parfois : les finalités ne s'enseignent pas. Elles donnent un cadre philosophique, politique à l'enseignement disciplinaire. Et quand bien même, nous affirmons que l'enseignement, par l'étude qui en est faite, des APSA, constitue la finalité première de l'EPS, cette finalité même ne s'enseigne pas. Elle représente le sens, le cadrage, la conception même de la discipline. Chacune des APSA, par contre, par le biais de sa didactisation conduit vers l'acte d'enseignement.

Prenons, par exemple, le rapport entre l'EPS et la santé. Selon la définition très large que nous donnons à la santé⁽¹⁾, il nous semble impossible de vraiment y œuvrer en EPS en dehors des acquis significatifs dans les APSA (engagement dans la durée et de façon régulière, savoir s'entraîner et donc se développer tout en se protégeant etc.). Penser qu'il y aurait des « pratiques » spécifiques à la santé en dehors des différentes cultures physiques, c'est ignorer le potentiel d'une culture au plan moteur/technique, éducatif..., la preuve n'est pas faite que des pratiques spécialement inventées pour éduquer à la santé présenteraient une sorte de supériorité sur les APSA établies et historiquement construites aujourd'hui.

Depuis quarante ans, nous retrouvons les 3 grandes finalités exprimées avec des variations d'écriture, mais c'est certainement une des questions les moins polémiques

au sein de la sphère EPS, en ce sens que personne n'en conteste ni le principe, ni le fait qu'elles existent, ni même les finalités choisies. Personne ne conteste la visée d'une meilleure santé ou bien celle de la contribution de l'EPS à la formation des citoyen·nes d'aujourd'hui et de demain. Ce qui est plus problématique c'est ce qu'on met derrière. Formater quelqu'un au respect aveugle des règlements, aux ordres donnés, est une vision de la formation citoyenne diamétralement opposée de celle où l'apprentissage des raisons historiques des règlements et de leurs évolutions contribue à la compréhension du monde, de ses rapports de forces, les lignes de développement et leurs cohabitations. Bref, la richesse de l'évolution des cadres culturels et leur appropriation vivante contribuent à la formation d'un tout autre type de citoyen.

Se prononcer sur les finalités c'est se projeter dans un avenir que l'on souhaite. Or, quoi de plus politique que de définir la société et le citoyen. Et donc, lorsqu'on creuse la question de quel citoyen pour quelle vie en société et vice versa, certains choix apparaissent ou n'appar-

aissent pas selon les choix de société. Par exemple, certaines finalités sont historiquement absentes des grandes finalités retenues par l'institution, la lutte contre les inégalités, sociales notamment⁽²⁾. Nous le mettons en discussion.

Revenir aux bases : « liberté-égalité-fraternité »

Dans notre « programme alternatif », nous remettons au premier plan le triptyque « liberté-égalité-fraternité ». Après tout, si on visait celui-ci on serait en phase avec le rôle d'un service public, invention républicaine par définition. Finalement, nous soumettons au débat ce renouvellement en lieu et place du sempiternel : former un citoyen... Car, entre une vision néolibérale appuyée sur un individu roi, autocentré, et une autre appuyée sur un individu libre mais acteur dans une société, il y a bel et bien une différence fondamentale de civilisation. Sur le premier pèse un semblant de liberté dans une société fragmentée, dans laquelle il y a de plus en plus de citoyen·nes qui ont de moins en moins de moyens d'agir. ●●●



... Cette fausse liberté est ici un frein. L'idée du deuxième est de construire, avec les jeunes, un processus d'indivision par l'accès à la culture par l'appropriation/développement des savoirs qui, à son tour, permettra d'agir non seulement au sein d'un cadre imposé mais aussi être en capacité, par la maîtrise de ce dernier, de peser pour sa transformation en accord avec certaines valeurs.

Les finalités rendent-elles l'EPS plus lisible ?

Il y a une sorte de croyance dans certains discours portant sur le soi-disant manque de lisibilité de la discipline. Non, nous estimons qu'il n'en est rien. Pour nous, rien de tel ne nuit au développement de l'EPS, c'est un fantasme autocentré. Ou alors, si manque de visibilité il y a, c'est parce que l'EPS abandonne depuis plusieurs années la culture qui la légitime, au même titre que la culture mathématique légitime les mathématiques, les œuvres littéraires légitiment l'enseignement des lettres etc. Puis, il ne faut pas confondre un texte officiel, nécessairement riche et complexe, car il encadre et organise l'enseignement sur toute la durée de la scolarité, et une sorte de vulgarisation de ce qui s'apprend en EPS. Il s'agit de deux « objets » différents mais qui peuvent être complémentaires.

Peut-on, doit-on cibler certaines finalités en fonction de la scolarité ?

Enfin, la notion de « ciblage » des finalités (a fortiori en fonction des différents moments de la scolarité) et de priorisation est une idée problématique. Les finalités renvoient à un système de valeurs qui ne peuvent se désarticuler... A quel moment abandonne-t-on la santé ou bien encore la citoyenneté ? Certes, il est possible voire souhaitable d'avoir des priorités, mais nous sommes ici en présence de finalités sous forme de valeurs ou fortement inspirées par celles-ci. Cela veut dire que les priorités sont exprimées par autre chose que par une suite mécanique des valeurs déconnectées les unes des autres.

Raisonner par cumul conduit vers un formalisme nouveau. Il s'agirait de la révérence envers une nouvelle orthodoxie scolaire qui, en plus, pourrait subir des pressions politiques en fonction de la doxa « médiatico-sociétale » en cours.

Au contraire, au SNEP-FSU, nous estimons que les finalités reposant sur des valeurs ont besoin du temps, car la société a besoin de ce temps pour inverser un certain nombre de choses qui constituent les maux de notre société : individualisme outrancier, inégalités officialisées, instrumentalisation de l'École à

des intérêts particuliers (il n'y a qu'à voir la dérive du LP qui est en train de devenir une succursale de l'entreprise) etc.

Pour terminer une question demeure. Parler des finalités, c'est bien, mais s'assurer qu'elles sont « mises en culture » en cours, pour tous et toutes en est une autre. La tentation est grande alors d'avoir une démarche descendante visant à « opérationnaliser » les finalités. Outre que ça aboutit généralement à des usines à gaz pédagogique, l'histoire nous montre que c'est inefficace. Pour nous, il faut au contraire les faire vivre au cœur des apprentissages sportifs ou artistiques : traiter les finalités en dehors des savoirs disciplinaires référés à un domaine culturel ne nous semble pas possible. Ou alors nous nous contentons des incantations idéologiques.

✉ andjelko.svrdlin@snepfusu.net

(1) Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), celle-ci est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

(2) L'égalité hommes/femmes est très en « vogue » politique (ce qui ne veut pas dire que nous sommes sortis de l'ère du patriarcat) en ce sens que tous les mouvements politiques en font l'éloge et hurlent la nécessité, mais la lutte contre l'ensemble des inégalités nécessite d'articuler ces différentes formes de luttes pour davantage d'égalité.

L'ÉGALITÉ EN EPS : FAUT-IL DES BARÈMES DIFFÉRENCIÉS ?

Le SNEP-FSU a organisé des journées de travail le 17 et 18 mars sur la construction d'épreuve nationale pour le DNB et le bac en EPS. Une séquence était centrée sur la question des épreuves et des barèmes identiques ou différents pour les filles et les garçons. Pour continuer le débat et la réflexion, nous avons posé des questions à Claire Pontais (CP) du SNEP-FSU.

Q : De plus en plus de personnes semblent remettre en cause la différenciation entre les filles et les garçons ; quelle règle commune pourrait-on adopter pour les épreuves d'évaluation ?

CP : Avant de répondre à cette question, il convient de bien poser le problème, pour éviter de rester dans la pensée dominante et perpétuer les inégalités. L'EPS a travaillé depuis de nombreuses années sur les différences entre Filles et Gar-

çons. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que le sport distingue – depuis son origine – les filles et les garçons, et ce, sur des bases biologiques : « les filles sont « naturellement » moins fortes, moins puissantes que les garçons (plus fragiles, plus souples, etc..) », en conséquence, non seulement on ne peut pas les comparer, mais certains sports doivent être interdits aux femmes ». Aux arguments médicaux se sont ajoutés des arguments de bienséance (De Coubertin « Les JO

doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devant être, avant tout, de couronner les vainqueurs »). Les femmes, au cours de l'histoire n'ont pas cessé de se battre pour avoir le droit de pratiquer comme les hommes. A la même époque, G. Hébert disait déjà « La jeune fille qui serait développée et entraînée d'une façon aussi complète et poussée que le jeune homme pourrait se mesurer à peu près à égalité avec lui dans l'ensemble des épreuves ».

Q : Le sport s'est tout de même démocratisé... et pourtant des différences persistent

CP : Effectivement, plus les femmes ont eu accès au sport, plus elles ont montré que les différences dites « naturelles » étaient en fait une question d'entraînement. Au point qu'aujourd'hui, les écarts de performance entre femmes et hommes au haut-niveau sont minimes : 5,5 % en natation, le plus grand écart étant en saut en longueur (18,8 %). Dans de nombreux sports mixtes, des femmes gagnent. Exemple : le record de la traversée de la Manche à la nage est détenu par une femme.

Évidemment, quand on regarde les statistiques pour la population ordinaire, très majoritairement, les hommes sont plus performants que les femmes. Ce qui s'explique par le fait que les hommes sont culturellement plus sportifs que les femmes. Donc, quand on compare une population d'hommes et de femmes, en fait on compare une population fortement sportive d'un côté (hommes) et une population moyennement sportive de l'autre (femmes). On ne compare donc pas des hommes et des femmes, mais des sportifs et des non sportives ! On croit comparer du « naturel » et en fait on compare du « culturel ».

Q : Si je suis ton raisonnement, cela veut dire qu'il faudrait donc comparer la sportivité - les acquisitions culturelles - plutôt que le sexe ?

CP : oui, parce que la réalité, c'est qu'il y a plus d'écarts à l'intérieur de la catégorie homme et à l'intérieur de la catégorie femme, qu'entre les hommes et les femmes (concrètement, il y a plus d'écart entre un basketteur et un gymnaste qu'entre un basketteur et une basketteuse). De même, dans nos classes ou dans le sport scolaire, il y a plus de différence entre un sportif et un non sportif, qu'entre un sportif et une sportive. Donc, à l'École, si en EPS, on cessait de différencier a priori les filles et les garçons, et que l'on changeait de logiciel pour voir des sportifs-ves et des non sportifs-ves, cela éviterait d'assigner les élèves à leur sexe (même si majoritairement on sait que l'écart existe). On ne dirait plus : « LES filles sont comme-ci, LES garçons sont comme ça » ; on dirait, « il y a des élèves filles et garçons qui font comme ci et d'autres élèves filles et garçons qui

font comme ça ». En effet, malgré une socialisation encore très différenciée, la bi-catégorisation filles-garçons n'est jamais le seul facteur explicatif. Il faut le croiser avec le niveau social aisé/défavorisé, le rapport au savoir scolaire positif/négatif, identifier les différences selon les APSA, etc.... Laisser croire que le critère Filles-Garçons est surdéterminant comme par exemple le rattrapage de notes au bac, contribue à garder l'ordre établi ou à cacher un projet politique non avouable (désportiviser l'EPS au nom des filles).

Q : oui, mais tu le dis, la socialisation des filles et des garçons est encore très différenciée, ne doit-on pas en tenir compte ?

CP : Il est impossible de ne pas en tenir compte, mais nous devons tout faire pour ne pas la renforcer. En premier lieu, nous devons cesser de parler d'activités à « connotation féminines ou masculines » au profit d'APSA majoritairement pratiquées par des hommes ou majoritairement pratiquées par des femmes. Les APSA contiennent toutes un problème à résoudre qui joue sur deux pôles contradictoires : attaque/défense en sport co, risque/maîtrise en gym, vitesse/lecture en CO, etc. Ces deux pôles étant également empreints de stéréotypes sexués. Les contenus proposés doivent donc contenir ces deux aspects de manière équilibrée, non pas pour accorder autant d'importance au masculin et au féminin (approche encore binaire), mais tout simplement pour permettre à tous les élèves d'être confronté-es et de résoudre le problème fondamental posé par l'APSA.

De même, en termes de socialisation différenciée, nous devons avoir en tête que le « plafond de verre » mis en évidence par les études de genre existe aussi en EPS, avec une grande différence entre la sportivité objective et sportivité subjective. A temps de pratique égal (sportivité objective), les filles se disent toujours moins sportives que les garçons. (cf. recherche Femmes et STAPS). Et il est très probable que notre façon d'évaluer y contribue.

Pour finir, on ne peut que constater que plus on avance vers l'âge adulte, plus les choses se figent, notamment pour les filles et les garçons non-sportifs-ves.

Q : Finalement devons-nous envisager des barèmes ou des épreuves différenciées pour contribuer à l'égalité entre les sexes ?

CP : Pour éviter les pièges de la bi-catégorisation, je plaide pour des épreuves communes aux filles et aux garçons d'une part, et d'autre part, pour que l'on réfléchisse au maximum à des barèmes, ou à un système de brevets (comme il y a des étoiles, des ceintures dans certaines APSA...) qui permettraient d'éviter la bi-catégorisation filles-garçons.

Au collège, et dans toutes les classes sans certification, je ne vois pas ce qui empêche de dire aux élèves : « Tu as fait telle performance ou telle production, tu te situes à tel endroit dans l'échelle commune (barème, brevet.)... Ton projet, c'est de battre ton record ou de faire un exploit plus difficile, tu passeras ainsi au niveau supérieur ». Grâce à un repère commun à toutes et tous, on pourra ainsi constater avec les élèves que si ce sont des garçons qui font les meilleures performances, des filles aussi font de bonnes performances, et que tout ça n'est donc pas une affaire de fille ou de garçon mais de sportivité. Cette approche permettrait également de donner des perspectives de progrès aux non-sportifs-ves. Bien entendu, l'échelle commune doit être débattue, expérimentée par la profession, de façon à avoir l'évaluation la plus pertinente possible. Comme toute norme, cela ne peut pas se décréter du jour au lendemain et ne sera jamais réglée de manière définitive. Ce sujet mériterait une véritable recherche universitaire collaborative.

Pour les classes de lycée et la certification, à cette étape, il faut dans un premier temps éviter tout dogme, ce qui est malheureusement fréquent en EPS, et prendre le temps de la réflexion et de l'expérimentation. Une des pistes de travail serait de penser les épreuves et les barèmes en priorité pour les élèves qui n'ont que l'École pour apprendre (ce que le SNEP-FSU affirme dans ses déclarations globales sur l'École), quitte à mettre des très bonnes notes aux élèves qui ont beaucoup appris en dehors de l'École (ce qui ne serait que justice si on compare à d'autres disciplines). Mais là, on n'est plus sur la question filles-garçons, mais sur la question du rapport évaluation/notation dans le système scolaire, ce qui est un autre débat.



ENGAGÉ-ES POUR LES DROITS DES FEMMES



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES UN BILAN DU QUINQUENNAT TRÈS INSUFFISANT.

A lors qu'Emmanuel Macron avait déclaré l'égalité femmes-hommes « grande cause du quinquennat », force est de constater, à l'épreuve du bilan, que la politique mise en œuvre n'a pas été à la hauteur des ambitions annoncées. Un récent rapport d'OXFAM France, publié en amont de la journée internationale du droit des femmes, montre que le bilan est largement insuffisant.

Que ce soit sur le budget dédié à l'égalité femmes-hommes, sur la lutte contre les violences ou sur l'égalité professionnelle, le rapport pointe les nombreuses insuffisances. Si quelques engagements sur la « diplomatie féministe » ou les « droits reproductifs » sont relevés, le compte n'y est pas du tout.

Les femmes gagnent en moyenne 25 % de moins que les hommes et sont payées 16,5 % de moins à poste égal. Surreprésentées dans les emplois les plus précaires et les moins valorisés, exclues des sphères de pouvoir, elles assurent une part disproportionnée des tâches domestiques non-rémunérées au sacrifice de leur vie professionnelle. Des actions ont été entreprises au cours du quinquennat telles que l'allongement du congé paternité, le renforcement des obligations de transparence en matière d'égalité professionnelle ou l'introduction de quotas dans les postes de dirigeants. Néanmoins, des oublis majeurs sont à déplorer comme la revalorisation de l'ensemble des secteurs féminisés et la lutte contre les contrats précaires.

La politique en faveur de l'égalité représente 0,25 % du budget de l'État qui comprend l'ensemble des moyens « labélisés » droits des femmes. Le budget spécifique dédié, notamment celui dévolu au financement des associations, représente 0,01 % du budget de l'État et reste très loin du milliard d'euros nécessaire pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

Si les mouvements féministes de grande ampleur ont permis d'obtenir des avancées avec notamment quatre lois dédiées à la lutte contre les violences et la mise en place du Grenelle des violences conjugales à l'automne 2019, les moyens pour y mettre fin ne sont toujours pas là.

E. Macron déclarait récemment, au sujet de son bilan sur l'égalité femmes-hommes, qu'on ne changeait pas une société en cinq ans. La déconstruction des normes patriarcales ne se fera certes pas du jour au lendemain, mais les « mesures » politiques ne suffiront pas à y parvenir. Il est temps de mettre en place un plan d'urgence pour rattraper les écarts de salaires, éradiquer les violences conjugales, donner les moyens à l'éducation, à la justice, à la santé, pour une politique d'égalité à la hauteur des enjeux !

✉ lucile.gres@snepfusu.net





QUALITÉ D'USAGE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La qualité d'usage est le fait que l'utilisation qu'on peut faire d'un équipement convienne au mieux à ce que l'utilisateur en attend. **Elle vise à promouvoir une société inclusive, où les espaces et équipements s'adaptent à l'utilisateur, et non l'inverse.**

C'est bien le minimum à exiger. Mais aujourd'hui encore, la conception de nombreux équipements sportifs exclut les futurs utilisateurs. Elle répond à des décisions économiques, techniques et/ou esthétiques, mais souvent péjoratives sur la qualité d'usage qui sera offerte pendant les 50 ans de vie de l'équipement sportif...

Les publications du SNEP-FSU s'appuient sur une expertise et sur des propositions argumentées concernant la multifonctionnalité des équipements sportifs : surfaces et volumes, tracés, équipements, mutualisations... Pour balayer un spectre plus large et utiliser le vocabulaire du bâtiment, la notion de qualité d'usage s'impose aujourd'hui.

La qualité d'usage, au-delà de la fonctionnalité, intègre la qualité du ressenti en matière de sécurité et de confort multisensoriel. Elle permet ainsi d'agréger les différents types de confort : acoustique, thermique (hiver & été), visuel et olfactif (piscines, gazons synthétiques, salles de combat), la santé des utilisateurs en prenant en compte la qualité de l'air, ainsi que l'accessibilité. L'OMS et l'ONU préconisent à ce sujet, depuis 2008, une conception universelle des équipements publics, afin qu'ils puissent être utilisés par toute personne, sans nécessiter d'adaptation quels que soient son sexe, son âge, sa situation ou son handicap. L'enjeu est de taille, notamment pour les piscines qui accueillent au quotidien tous les publics, compte tenu du vieillissement de la population : 32 % de la population aura plus de 60 ans en 2060 selon l'INSEE.

Le CRIDEV (Centre de Recherche pour l'Inclusion des Différences dans les Espaces de Vie) a formalisé une approche

participative qualitative de programmation, de conception et d'exploitation des projets intégrant les utilisateurs sur toute la vie de l'équipement, avec un niveau de Haute Qualité d'Usage (HQU). De l'émergence des besoins (qualité demandée), avant la programmation (qualité prévue), puis la réalisation (qualité produite) jusqu'à la livraison (qualité ressentie), chacune des phases du projet intègre l'utilisateur, ses besoins et bénéficie au projet.

Au regard de la durabilité d'un équipement, la Haute Qualité Environnementale (HQE) et la Haute Qualité d'Usage (HQU), qui permettent toutes deux d'intégrer l'utilisateur au cœur de l'équipement et respecter les richesses humaines, sont complémentaires et in-

dissociables, révélatrices d'un investissement humain et financier qui s'amortit sur le moyen et long terme.

Le positionnement de la qualité d'usage au cœur du processus d'élaboration des projets induit un nouvel acteur aux côtés de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage : la maîtrise d'usage. De plus en plus sollicitée par les collectivités, la maîtrise d'usage donne une autorité à l'usager dans la conception des espaces qui le concernent. Alors que le paradigme de l'enseignant d'EPS captif, passif ou capricieux semblait la norme, la notion de maîtrise d'usage permet de le placer au centre d'un processus décisionnel dont il est souvent encore tenu à l'écart.

✉ thierry.placette@snepfusu.net

SPORT SCOLAIRE : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2022

Le bilan et les comptes de résultats de l'année 2021 étaient au cœur de ce CA⁽¹⁾, ainsi que le point d'étape du budget de la Gymnasiade Normandie 2022.

RÉSULTATS 2021

Si l'exercice affiche un excédent de 3,1M€, ce dont on pouvait se douter en raison du contexte COVID, nous n'avons pas pu constater les réalisations budgétaires sous forme analytique (par exemple : la part consacrée aux crédits d'animations, aux compétitions régionales, aux événements promotionnels, à la communication, etc...). Ce n'est pourtant pas faute d'avoir demandé ces informations depuis janvier et jusqu'aux semaines précédant le CA.

Nouveauté à partir de cette année : alors qu'ils n'avaient jamais été pris en compte dans le budget et les comptes de l'UNSS, les comptes de district sont désormais intégrés. Cela nécessitera un accompagnement et une aide conséquente de la structure UNSS vers les coordinateurs et coordinatrices de district, afin de simplifier au maximum les tâches comptables.

Malgré une présentation claire et convaincante du bilan, seulement en termes « comptables » malheureusement, **appréhender cet exercice sans pouvoir mesurer les effets de la politique budgétaire menée chapitre par chapitre et ligne par ligne a conduit le**

SNEP-FSU à voter en abstention.

Dans l'attente de ces compléments indispensables pour vérifier à quoi ont réellement servi les sommes budgétées, le SNEP-FSU a d'ores et déjà renouvelé sa demande d'un tableau analytique pour l'Assemblée Générale du 14 juin, seule fondée à valider ou non les comptes.

GYMNASIADE

Le budget est passé de 7,8M€ à 9,5M€ ! La direction nationale a admis que ce budget avait été largement sous-estimé et que les recettes comme les dépenses avaient été très mal anticipées.

Le SNEP-FSU a pointé l'absence d'un suivi sérieux aussi bien de la part de l'UNSS, particulièrement la précédente gouvernance, que de la part du ministère.

Pour terminer, une bonne nouvelle : les activités, rencontres et compétitions reprennent massivement et la barre du million de licenciés vient d'être à nouveau franchie !

✉ nathalie.francois@snepfusu.net

(1) retrouvez plus de détail de ce CA sur le sport scolaire.

REMANIEMENT À JEUNESSE ET SPORTS

Si l'identité de la ministre chargée des sports intéresse beaucoup les médias, c'est qu'elle révèle, de façon symbolique, la place que le gouvernement souhaite accorder au sport dans la société, notamment dans la perspective des jeux de 2024. Les personnels Jeunesse et Sports sont quant à eux très résignés.

Ces 15 dernières années, quels que furent l'identité des ministres en charge des sports (sportif de haut niveau ou personnalité politique), leur statut (ministre de plein exercice, ministre délégué.e ou secrétaire d'Etat), leur périmètre d'intervention (sports, jeunesse et sports, santé et sports, ville et sports, éducation nationale jeunesse et sports, ...), le quotidien des personnels JS n'a cessé de se dégrader.

Alors qu'il y avait plus de 8 000 agents J&S en 2003, les effectifs actuels sont d'environ 4 000 personnels JS. Les statuts des personnels techniques et pédagogiques ont été attaqués, leurs missions dévoyées et leur activité recentrée sur la gestion de « dispositifs » ou l'organisation de contrôles, au détriment des « missions de développement ». Ces dérives s'expliquent par des choix politiques ne touchant pas le seul périmètre ministériel J&S, et qui se sont notamment traduits par la création de services interministériels et d'agences.

Dans ce contexte, le changement d'interministérialité du périmètre J&S en 2020/2021, pour quitter les ministères sociaux et se rapprocher de l'Education Nationale, a été perçu comme un signal positif pour l'avenir de Jeunesse et Sports. Mais force est de constater que les ministres ENJS ne se sont pas opposés à la montée en puissance de l'Agence Nationale du Sport, qui est pourtant une coquille vide incapable de mettre en œuvre les



© Paris 2024-Luxigon

missions J&S qui lui ont été confiées sans les moyens du ministère ! En effet, l'Agence redistribue en son nom des crédits qui émanent à 100% du ministère chargé des sports, tout en mobilisant directement ou indirectement la plupart des personnels JS sur tous les territoires. Un scandale !

Aujourd'hui, les personnels JS doivent donc à la fois exercer leurs missions historiques pour le compte d'une Agence mais aussi répondre à de nouvelles demandes en matière de politiques interministérielles, et ce alors qu'ils sont 2 fois moins nombreux qu'avant !

Pour le SNEP-FSU, un changement de braquet s'impose et s'il est indispensable d'augmenter les moyens consacrés au sport, il faut aussi et surtout redonner la main à la ministre chargée des sports sur ses crédits et ses personnels.

✉ gwenaelle.natter@snepfu.net

UN QUINQUENAT DU RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS !



Alors que E. Macron vient d'être réélu pour un second mandat dans les conditions que nous connaissons, celui qui annonçait en 2017 qu'avec lui plus personne ne dormirait à la rue, n'aura absolument pas tenu promesse. Pire, il aura été lors de son premier quinquennat le président qui aura généré le plus grand creusement des inégalités. Ainsi, les plus riches pour ne parler que des 5 plus riches ont vu leur fortune passer de 154 milliards d'euros au 1^{er} septembre 2017 à 419 en septembre 2021, dont une augmentation considérable de leurs profits depuis la pandémie.

Pendant ce temps-là, du fait de la limitation des aides sociales et de revalorisations minimalistes des salaires au regard d'une inflation constante, qui depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie a explosé, les plus pauvres se trouvent dans une situation de plus en plus inextricable pour finir les fins de mois. Le bilan

Macron 1 se résume au terrible constat que la France (6^{ème} puissance économique mondiale) compte aujourd'hui plus de 10 millions de personnes (dont des enfants) en dessous du seuil de pauvreté. Les classes moyennes ne sont pas épargnées et voient pour leur part aussi le fossé se creuser dont les enseignants, pourtant catégorie A type de la Fonction publique, qui subissent une inexorable dévalorisation salariale. Jugez-en, un collègue entre dans le métier avec 1,1 SMIC aujourd'hui.

Macron réélu n'entend qu'une chose, poursuivre cette politique inégalitaire en s'attaquant aux retraites, à l'emploi public et au service public, en refusant un rattrapage conséquent des salaires ou en le soumettant à des contreparties comme ce qu'il entend faire pour le versement du RSA, ceci afin de continuer de favoriser indéfectiblement ceux qui l'ont fait et porté au pouvoir.

La question n'est pas de savoir si la France a suffisamment de richesse pour répondre aux aspirations sociales d'une majorité de françaises et français, mais d'engager une tout autre politique qui permette d'assurer une juste répartition des richesses produites pour servir l'intérêt général et non celui d'une minorité nantie.

Les 5 familles les plus riches disposent à elles seules d'une richesse bien supérieure au budget de la nation, quand on voit tant de personnes sans abri, tant de jeunes qui nous sont confiés et qui se trouvent dans une grande précarité, l'indécence d'une telle richesse devrait légitimement appeler à d'autres choix que ceux qui se profilent. La précarité et la misère ont un remède, c'est le partage des richesses !

✉ polo.lemonnier@snepfu.net

OÙ EN EST LA FORMATION

DES FUTURES ENSEIGNANT·ES ET LA STRUCTURE INSPE ?

Il y a eu, ces dernières années, un empilement de réformes sur la formation des enseignant·es (FDE). Elles se sont combinées à l'insuffisance de moyens budgétaires ainsi qu'à la loi de la transformation de la fonction publique (LFP), légitimant le recrutement massif de contractuel·les. Le sujet de l'avenir des concours nationaux est aussi posé.

Ces réformes ont été menées au pas de charge. La démocratie a été bafouée, puisqu'elles ont été refusées par toute la communauté des INSPE.

La souffrance au travail dans les INSPE a été reconnue par un avis du Comité d'Hygiène et Sécurité (CHSCT) ministériel (MESRI) en juillet 2021. Le lien entre cette souffrance et la mise en œuvre des réformes a été établi.

Quelques mesures non exhaustives alimentant un cercle vicieux :

- La diminution de la capacité d'accueil dans les MEEF EPS amplifie la sélection à la sortie de L3 en particulier pour la mention « Éduc Mot (EM) ». Avec un argument cynique « le nombre de postes au CAPEPS est faible, ça ne sert à rien d'envoyer les étudiants à l'échec, réduisons les capacités d'accueils en M1 ». Ainsi, non seulement on prive ces étudiant·es de la possibilité de se former pour accéder à un concours de la fonction publique, mais ils-elles pourront se retrouver contractuel·les, avec seulement un niveau de licence. C'est la double peine... au nom d'une bonne gestion !
- L'instauration d'une sorte de Parcoursup non officiel pour l'accès aux masters MEEF que nombre de collègues de STAPS vivent très mal. C'est effectivement contraire à nos missions de devoir sélectionner nous-mêmes les étudiant·es en prédisant leur réussite ou pas au CAPEPS. Notre mission est de les former, à eux de faire leurs choix.
- Du côté des étudiant·es on constate une démotivation pour aller vers le MEEF EPS ou PE. Les M1 sont rebutés par la perspective du M2 qui empile déraisonnablement la préparation du mémoire, les stages, la préparation du concours, les différences entre alter-

nant et accompagné, la gestion des différents types de stages...

- La diminution du volume de formation est générale, et celle du volume EPS des MEEF des PE est telle qu'on s'approche d'un non-sens. Les grandes finalités (citoyenneté, égalité, développement durable, ...) ne peuvent prendre du sens et de la valeur que si elles sont intégrées aux contenus disciplinaires.
- Alors que les MEEF EPS devraient être co-portés par le STAPS et l'INSPE avec la mutualisation et la complémentarité des collègues et des structures, des logiques de concurrence, austérité et pouvoirs mettent à mal ces collaborations.

Nous sommes donc aujourd'hui très loin d'un outil INSPE inséré à l'université articulant la formation académique/universitaire en lien avec la recherche en éducation, avec une formation pédagogique, didactique alliant les stages de terrain.

Comme nombre de services publics, la FDE ne tient que grâce à ses acteurs et actrices. Il faut des choix politiques forts, pro services publics, pour sortir les INSPE de cette impasse. Nous invitons chaque collègue à y contribuer.

✉ pascal.anger@snepfu.net



UNE NOUVELLE ALERTE DU GIEC

Le 4 avril, le GIEC a publié le 3^{ème} volet de son sixième rapport d'évaluation. Le 1^{er} volet a, en août 2021 fait état des connaissances scientifiques sur le réchauffement climatique, le second, début mars, a pointé les conséquences du dérèglement. Ce volet, plus politique, consiste à présenter les différentes options pour répondre aux défis du dérèglement climatique.

La presse a résumé ce rapport par un slogan : il nous reste 3 ans pour agir. Si de telles formules ont le mérite de mettre en lumière l'ampleur du problème, elles risquent d'alimenter le fatalisme. Or, il est possible d'agir, et ce, même si chaque seconde perdue renforce l'ampleur du problème. Pour limiter la hausse des températures à 1,5°C en moyenne à la fin du siècle, les émissions mondiales de carbone doivent être réduites de moitié d'ici 2030, par rapport aux niveaux actuels...

QUELLE EST LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ?

Le GIEC affirme qu'il n'y aura pas de solution à la crise climatique sans justice sociale.

À l'échelle mondiale, les ménages dont le revenu se situe dans les 10 % les plus hauts sont à l'origine de 34 à 45 % des émissions mondiales de GES des ménages liées à la consommation.

Ceux dont les revenus se situent dans les 50 % inférieurs contribuent à hauteur de 13 à 15 %, soit 2 à 3 fois moins. À l'intérieur des pays riches, ce sont les classes supérieures qui ont une empreinte carbone nettement plus

importante. C'est donc le mode de vie d'une minorité de la population sur cette planète qui est à remettre en cause.

AUTRE RESPONSABLE

La finance qui est toujours hors-sol. Les flux financiers privés et publics irriguent davantage les industries fossiles que l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

LES POLITIQUES

Ils ne peuvent se dédouaner de leurs responsabilités. Les gouvernements prévoient toujours de produire plus du double de la quantité de combustibles fossiles en 2030 que ce qui serait compatible avec la limitation du réchauffement à 1,5 °C.

IL EST POSSIBLE D'AGIR !

Les principaux leviers pour réduire nos émissions sont : le développement de l'éolien et du solaire, stopper la déforestation, restaurer les écosystèmes dégradés, se délivrer de l'agriculture industrielle, décarboner les flux financiers. Il faut réduire l'utilisation d'énergie et de matières premières.

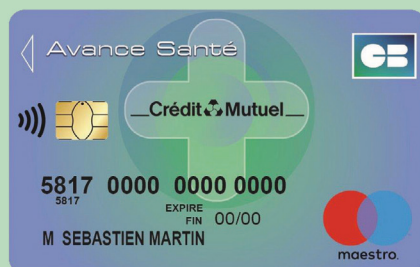
Il faut donc bifurquer des modèles de développement basés sur la croissance et l'extraction infinie, avec la surconsommation, avec la maximisation du profit à court terme. Les solutions sont connues. Le rapport de force reste à construire pour les imposer.

✉ pascal.anger@snepfu.net

Carte Avance Santé

La carte de paiement qui avance les frais de santé

Avec votre complémentaire santé, le Crédit Mutuel Enseignant vous propose une carte de paiement gratuite : **la carte Avance Santé**. Avec elle, c'est le Crédit Mutuel Enseignant qui avance vos frais médicaux, pas vous. Il n'y a que des bonnes raisons de choisir un acteur qui s'engage depuis 50 ans en faveur du monde éducatif.



Crédit Mutuel
Enseignant

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,1 millions de clients-sociétaires. SERVICE SOUMIS À CONDITIONS. Réservé aux particuliers.
Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculations des intermédiaires en assurance consultables sous www.orias.fr.
Voir conditions détaillées en Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service et sur www.creditmutuel.fr. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme
au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67113 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.